

et des facteurs sociologiques et autres qui lui ont fait considérer comme inacceptable dans le passé une bonne partie du programme de logement social. Or même si nous lui avons demandé une déclaration générale, le ministre vient de faire une déclaration sur un cas précis, concernant une région déterminée, et il va de l'avant dans un domaine particulier.

Tout en nous réjouissant de l'aide qui sera donnée à des groupes d'économiquement faibles d'Ottawa, nous estimons encore que le ministre devrait faire la déclaration générale dont j'ai parlé, afin que d'autres municipalités qui voudraient s'intéresser rapidement au domaine du logement social puissent profiter de sa déclaration définitive. S'il ne le fait pas sans tarder, ces municipalités seront obligées, comme la ville d'Ottawa, de négocier séparément chaque projet. Ce n'est pas de la bonne planification et ce n'est pas ainsi que le ministre pourra maintenir de bons rapports avec les municipalités d'autres régions du Canada.

Quelqu'un a eu l'obligeance de me faire tenir le texte de la déclaration que le ministre vient de faire. On n'y dit pas ce qui clochait dans le premier mémoire soumis par la ville d'Ottawa à l'égard de son projet. Nous ne savons pas quels facteurs sociologiques ont consterné le ministre. En fait, nous ne savons pas ce qui l'a troublé. J'exhorte encore une fois le ministre à faire une déclaration générale aussitôt que possible, afin que les municipalités d'autres régions du Canada puissent s'occuper sans tarder de répondre à un urgent besoin et mettre des logements à la disposition des familles canadiennes économiquement faibles.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, le NPD accueille avec plaisir le premier pas que le ministre a fait avec ce programme, mais nous déplorons la façon fragmentaire dont il s'attaque aux problèmes du logement. Ce n'est qu'une mesure pour la frime, pour ce qui est de remédier à la pénurie critique de logements dans la ville d'Ottawa. Je constate que seulement 500 unités seront construites à Ottawa dans le cadre de ce programme, alors que la ville en avait demandé 1,600. Dans la ville même de Toronto, il existe une liste d'attente de 16,000 personnes ayant demandé des logements à prix modiques, et il existe à travers le pays un nombre bien supérieur à celui-là de personnes qui attendent la construction d'habitations sociales.

Un des aspects les plus critiques de la crise du logement est le manque d'habitations sociales. Si on considère que le gouvernement a construit moins de 40,000 unités d'habitation sociale à travers le pays, ce qui représente moins de 1 p. 100 de tous les logements au Canada, on voit jusqu'à quel point le gouvernement actuel et ses prédécesseurs ont failli à leur tâche.

• (2.30 p.m.)

Nous sommes loin d'être satisfaits de cette attitude fragmentaire.

La méthode idéale, monsieur l'Orateur, serait de mélanger davantage les logements sociaux et le secteur privé du logement. Le groupe le plus important est celui de \$4,000 à \$7,500. Une fois de plus, il ne s'agit que d'une méthode symbolique pour aider ce groupe. Nos compatriotes ne peuvent attendre les études psychologiques ou sociologiques. Ce dont nous avons besoin au Canada, ce sont des logements.

J'ai été assez déçu hier, lorsque le premier ministre a déclaré que le gouvernement n'avait aucunement l'intention de créer un ministère séparé pour le logement et le développement urbain, alors que c'était l'une des principales recommandations du groupe d'étude sur l'habitation. Si nous voulons trouver une solution au problème du logement, il faut que le gouvernement fédéral assume un rôle de direction dans la coordination des plans. Je demande au gouvernement de prendre l'initiative en créant ce ministère et d'engager le ministre à élaborer des plans convenables pour remédier au problème le plus crucial aujourd'hui au Canada, la pénurie de logements.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, le déblocage qui s'est produit dans le domaine de l'habitation semble, de prime abord, une chose souhaitable. Mais si nous ne donnons pas à la population un pouvoir d'achat susceptible de lui assurer plus d'indépendance, nous serons bien obligés d'approuver ces différents projets.

Cependant, je me permettrai de signaler un extrait qui paraît à la page 2 du communiqué, et je cite:

Dans le cas des logements sociaux, les loyers seront calculés d'après le revenu familial. Les maisons à vendre seront offertes à des prix qui permettront à des familles ayant un revenu de \$4,900 de se procurer un logement de deux chambres et à des familles dont le revenu est de \$5,600 de se procurer un logement de trois chambres.

A mon sens, on a oublié un facteur extrêmement important. Que va-t-on faire de la famille dont le revenu est de \$4,900 et qui compte six, sept et huit enfants? Le nombre d'enfants aurait dû entrer en ligne de compte. On ne peut pas se contenter d'une maison de deux chambres pour loger une famille de dix personnes, et ce point est très important puisque, bien souvent, ce sont précisément ceux qui ont les familles les plus nombreuses qui touchent les salaires les moins élevés. Je crois, par conséquent, que l'on n'a pas assez tenu compte des familles nombreuses.

D'autre part, il semble qu'en présentant cette mesure, on se soit préoccupé du point